

FORMULAIRE D'INSCRIPTION – MAISON DES LOISIRS

Responsables légaux de l'enfant :

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Tél :

Nom : Prénom :

Adresse :

Adresse mail :

Tél :

Enfant :

Nom Prénom

Date de naissance

Fille ☐

Garçon ☐

Autorise mon enfant à participer aux animations, proposées par la Collectivité Territoriale à la Maison des Loisirs de Miquelon.

Autorisations :

Autorise ☐ N'autorise pas ☐ : la diffusion d'images et de vidéos où figure mon enfant

Autorise ☐ N'autorise pas ☐ : Mon enfant à partir seul à la fin des animations

Autres documents à fournir :

- ☐ Attestation d'assurance extra-scolaire de l'année en cours
- ☐ Fiche sanitaire
- ☐ Copie du carnet de santé.

Règlement

- ✓ Les jeunes ou enfants s'engagent à participer aux animations dans le respect total des personnes, des locaux et du matériel.
- ✓ Les jeunes ou enfants s'engagent à participer à toutes les animations qui seront proposées.
- ✓ L'usage des téléphones mobiles, smartphones et autres n'est pas conseillé pendant les animations. Les participants en possession de ces appareils, auront pour obligation de suivre les consignes limitées d'utilisation du matériel décidées par l'équipe pédagogique afin de ne pas perturber les animations et le bien-être de tous.
- ✓ La publication sur les réseaux d'images ou de vidéos portant atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui est strictement interdite et passible d'une amende.
- ✓ Il est indispensable que l'enfant ou le jeune reste avec les responsables lors des animations. Il ne doit pas s'éloigner du groupe sans l'autorisation d'un des encadrants.
- ✓ En cas d'incident bénin, l'enfant ou le jeune est pris en charge par l'encadrant formé aux gestes de 1^{er} secours. En cas d'accident l'encadrant préviendra les services de secours spécialisés. Dans les deux cas l'encadrant appellera les parents dans les plus brefs délais afin de les informer de la situation.
- ✓ Les participants devront respecter l'organisation des animations et avoir une tenue vestimentaire appropriée aux animations.
- ✓ En cas de non-respect de ces règles, ou agissement grave ou de nature à troubler le bon fonctionnement des animations, les responsables contacteront les parents du jeune ou de l'enfant concerné afin de prendre les mesures nécessaires et pourront l'exclure.
- ✓ Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement sauf pour motif de santé sur présentation d'un certificat médical ou en cas d'annulation des animations.
- ✓ La Collectivité Territoriale décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des affaires personnelles.

Je soussigné(e), M ou Mme représentant légal de l'enfant, atteste

- que mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale pour la pratique des animations auxquelles il participe.
- avoir pris connaissance avec mon enfant et accepte le règlement ci-dessus.

Fait à....., le

Signature du responsable légal
Précédée de la mention
« Lu et approuvé »